

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 27 février 2017

Paramount, représenté par De Gaulle Fleurance & Associés, remporte un contentieux sensible de droit d'auteur devant la Cour d'appel de Paris

La société d'avocats De Gaulle Fleurance & Associés (Charles-Edouard Renault, Associé et Julie Carel, Avocat) représente Paramount depuis 2013 dans un contentieux initié par un écrivain français contre la série télévisée à succès « The Sentinel », diffusée sur plusieurs chaînes de télévision françaises.

Le 29 mai 2015, la 3ème Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris (spécialisée en propriété intellectuelle) avait débouté l'écrivain de l'ensemble de ses demandes, rejetant définitivement toute contrefaçon entre la série et les romans, y compris relativement aux personnages principaux. Celui-ci avait fait appel, persistant à prétendre que la série violait les droits d'auteur qu'il détenait sur ses romans, réclamant l'infirmité du jugement et la condamnation des intimés à plus de 3,5 millions d'euros de dommages et intérêts.

Dans un arrêt très argumenté rendu le 21 février 2017, la Cour d'Appel de Paris, considérant que l'autorité de la chose jugée s'imposait dans cette affaire, a confirmé le jugement de première instance et a débouté l'auteur de ses demandes. De façon explicite, elle l'a également condamné pour procédure abusive à une amende civile ainsi qu'au paiement de dommages et intérêts venant compenser le préjudice subi par Paramount et les autres parties de son acharnement procédural et des frais de procédure pour un montant total de 55.000 euros.

Depuis sa création, De Gaulle Fleurance & Associés a développé une expertise poussée dans tous les domaines de la Propriété Intellectuelle : Droit d'auteurs, Médias, Culture, droit des Marques, Brevets, Dessins et Modèles, Marketing et Publicité. Grâce à une organisation transversale en mode projet, l'activité Media & Entertainment du cabinet De Gaulle Fleurance & Associés figure chaque année dans les plus grands classements internationaux (Guides Chambers, Legal 500, Best Lawyers...)

A propos

De Gaulle Fleurance & Associés est une société d'avocats d'affaires full-service intégré. Elle offre à une clientèle française et internationale un service complet en conseil et en contentieux. Alignant son organisation sur les objectifs de ses clients, elle pratique une approche transversale des dossiers, dédagée des frontières et des matières, et anime un écosystème de partenaires performants. **#LetsMakeBusinessLawTogether**

Contact Presse : Aude Poujade, Directrice de la Communication, +33 (0)1 56 64 00 00 communication@dgfla.com